



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Chêne-Bougeries

27 juillet 2016

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Chêne-Bougeries du 12 octobre 2015 et sa confirmation du 7 juillet 2016;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 15 octobre 2015,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Chemin du Domaine-PATRY

à l'artère qui relie le chemin de Grange-Canal au chemin de la Gradelle.

Cette dénomination évoque le souvenir du vaste domaine occupé par la famille Patry depuis 1870. Cette propriété fut l'une des seize plus vastes propriétés genevoises de l'Ancien régime de plus de cinquante hectares. Ces terres étaient louées en métayage selon le principe du grangeage, surfaces louées à des fermiers.

Le code voie est 64395.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} septembre 2016.

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. G. G.', written over the printed text 'La chancelière d'Etat :'. The signature is fluid and cursive.